

# ACTUALITES DU MOIS

Journal Numérique – mai 2024 numéro 9



Un temps d'absence révolu et nous revenons vers vous avec cette nouvelle newsletter et réaffirmons notre souhait de recevoir vos suggestions, propositions de sujets à traiter, avis, idées de développement du site internet qui est désormais le vôtre. Exprimez-vous dans un email à partir des adresses dédiées pour nous permettre d'aller plus loin avec et pour vous 😊

## DERNIÈRES ACTUALITÉS

Pour compléter les diverses informations publiées directement sur notre site internet [villagedebaby.fr](http://villagedebaby.fr) depuis notre dernier Bulletin, voici quelques actualités 😊



### Ce qui change au 1er mai 2024

Évolution dans l'accès à MaPrime'Rénov nouveaux montants versés à partir du 6 mai pour les prestations familiales et sociales revalorisées au 1er avril, prix du gaz, franchise sur les consultations médicales, participation forfaitaire au compte personnel de formation (CPF)... Découvrez toutes les actualités de ce mois de mai avec Service-Public.fr à partir du lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17357?xtor=EPR-141>

### Études supérieures : un guide complet pour les lycéens

Vous êtes élève en terminale et vous souhaitez poursuivre vos études dans l'enseignement supérieur ? Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lance son guide de la vie étudiante 2024 afin de vous accompagner dans cette nouvelle étape de votre parcours scolaire : « En route vers la vie étudiante ! » Suivez le lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17356?xtor=EPR-141>



### Une plateforme proposant des stages de seconde aux lycéens

Les élèves de seconde générale et technologique doivent obligatoirement effectuer, du 17 au 28 juin 2024, un stage d'observation au sein d'une entreprise, d'une administration ou d'une association. Sur le site « 1jeune1solution », un espace dédié leur permet d'avoir accès à des offres de stage depuis le 25 mars 2024. Retrouvez les détails à partir du lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17275?xtor=EPR-141>



### Ehpad : accueil obligatoire des animaux de compagnie et garantie du droit de visite

Pour les résidents en Ehpad et les personnes hébergées en établissement médical, la loi « Bien vieillir » du 8 avril 2024 prévoit des changements. Elle garantit, entre autres, un droit de visite quotidien et le droit d'accueillir un animal de compagnie. Des conseils à partir du lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17336?xtor=EPR-141>



### Destination Bassée-Montois

Partez donc vous promener en Bassée-Montois, entre terre et eau, au sud de Provins ! Patrimoine et histoire, réserve naturelle, balade en bord de Seine ou dans les cieux vous feront découvrir des lieux insoupçonnés...

Un petit éventail des destinations possibles

<https://provins.net/decouvrir-visiter/destination-le-bassee-montois/la-reserve-naturelle-nationale-de-la-bassee/>



### Le Pass'colo aide à financer une colonie pour les jeunes collégiens

Vous avez un enfant de 11 ans que vous souhaitez faire partir en colonie ? Vous êtes peut-être éligible au Pass'colo, une nouvelle aide destinée à faciliter le départ en vacances d'enfants âgés de 11 ans. Découvrez les conditions d'attribution et le montant du Pass'colo !

Des précisions à partir du lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17309?xtor=EPR-141>



### Promenades en forêt : vous êtes obligé de tenir votre chien en laisse jusqu'au 30 juin

Comme chaque année, à compter du 15 avril les propriétaires de chiens ont pour obligation de ne pas détacher leurs animaux

en dehors des allées forestières. L'objectif est de préserver la faune sauvage durant cette période marquée par le début de la mise à bas des mammifères et la nidification des oiseaux.

Retrouvez des conseils à partir du lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17343?xtor=EPR-141>

### Chenilles processionnaires du pin

Les chenilles processionnaires du pin sont des papillons non-exotiques ravageurs du pin, urticantes qui se déplacent en procession. Leurs nids sont semblables à une pile de toiles d'araignée. Pour limiter les risques, voici une fiche de reconnaissance et de gestion de cet insecte du pin à partir du lien :

<https://eau.seine-et-marne.fr/fr/actualites/chenilles-processionnaires-du-pin-sen-protoger-freiner-et-reduire-son-risque>



### PLUiH - Réunions publiques : Dessinons ensemble notre territoire

Après les réunions publiques tenues en septembre 2023, venez assister aux dernières réunions publiques concernant l'avancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat (PLUi-H), document qui remplacera à terme les documents d'urbanisme de nos communes. **Rendez-vous les 28 et 29 mai à 18 heures** : <https://villagedebaby.fr/event/pluih-reunions-publiques-dessinons-ensemble-notre-territoire/>



## Impôt sur le revenu : le calendrier de la déclaration en 2024



Comme chaque année, le mois d'avril marque le début de la campagne des déclarations de revenus, lors de laquelle tous les contribuables doivent remplir leur

déclaration. Présentation du calendrier complet de la déclaration 2024 de revenus 2023 sur le lien : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/impot-sur-revenu-calendrier>

## Barème des frais de carburant applicable pour la déclaration de revenus 2024

Vous êtes chef d'entreprise et vous utilisez ou vous avez acheté un véhicule pour les besoins de votre activité professionnelle ? Vous pouvez déduire vos frais du résultat fiscal de votre entreprise en utilisant le barème des frais de carburant.



Entreprendre.Service-Public.fr vous informe sur les nouveaux montants applicables aux frais de 2023 pour votre déclaration de revenus de l'année 2024 à partir du lien : <https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A17254?xtor=EPR-141>

## Déclaration de biens immobiliers : quelles sont les modalités en 2024 ?

Depuis l'année dernière, si vous êtes propriétaire vous devez indiquer à l'administration fiscale, pour chacun des locaux que vous possédez, à quel titre vous l'occupez (habitation principale ou secondaire) et l'identité des occupants si vous n'y habitez pas vous-même. Si vous avez effectué cette déclaration d'occupation en 2023, vous ne devez en faire une nouvelle qu'en cas de changement de situation. Tous les détails à partir du lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17346?xtor=EPR-141>



## Dois-je déclarer les revenus de mon enfant majeur ?

Votre enfant est majeur et vous vous interrogez sur sa situation fiscale. Doit-il faire une déclaration de revenus ? Pouvez-vous le rattacher à votre foyer fiscal et que devez-vous déclarer dans ce cas le concernant ? Service-Public.fr vous renseigne sur ce qu'il convient de faire en fonction des situations familiales sur le lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17332?xtor=EPR-141>



## La fermeture du réseau cuivre dans votre commune

Après 50 ans de service, le réseau cuivre est maintenant vieillissant. Il nécessite des réparations plus fréquentes, et ne permet plus une qualité de connexion internet suffisante pour accompagner les usages du quotidien. Orange, qui est le propriétaire de l'infrastructure du réseau cuivre, a donc décidé de sa fermeture. La fermeture du réseau cuivre ne signifie pas la fin des services de téléphonie fixe et internet. Bien au contraire ! L'accès à l'internet et au téléphone sera désormais assuré par un réseau plus moderne et performant, la fibre optique. Retrouvez de précieuses informations en suivant le lien : <https://www.francenum.gouv.fr/guides-et-conseils/pilotage-de-lentreprise/telecommunications-et-reseaux/fermeture-du-reseau-cuivre>

Concernant **SÛRE**, il convient de noter qu'il y a différents conseillers sur la France entière et les départements ne fonctionnent pas forcément de la même manière. Pour un logement situé en Seine et Marne, il vous suffit de contacter le conseiller de votre Communauté de Communes, de prendre rendez-vous pour qu'il vous aide dans vos projets de rénovation. <https://villagedebaby.fr/wp-content/uploads/2024/05/SÛRE-212x300.jpg>.



**Pour notre Village**, les coordonnées de votre Conseiller SÛRE : CC Bassée-Montois 80 rue de la Fontaine - 77480 BRAY-SUR-SEINE ☎ 01.60.67.09.76 <https://cc-basseemontois.fr/fr/sure-renovation-energetique-o>

## Élections européennes 2024 en France : allons voter !



Le 9 juin 2024, les Français sont invités à élire leurs représentants au Parlement européen. Une assemblée qui façonne notre vie quotidienne bien plus qu'il n'y paraît. Suivez le lien :

<https://www.info.gouv.fr/les-priorites/europeennes2024>

## Accès à de nouvelles informations sur le téléservice « Mes points permis »



« Mes points permis » vous permet entre autres de consulter gratuitement le nombre de points que vous avez sur votre permis de conduire. Il remplace le téléservice « Télépoints » depuis novembre 2023 ; à la suite d'un arrêté publié au *Journal officiel* le 15 mars 2024, de nouvelles fonctionnalités font leur apparition au sein du dispositif, notamment un calendrier prévisionnel de récupération de points. Tous les détails à partir du lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R17121>

## PANNEAUPOCKET un outil digital complémentaire au site villagedebaby

En décembre 2023, notre Village de Baby s'est doté de "PanneauPocket", application mobile d'informations et d'alertes instantanées, qui se veut être un outil de communication directe, gratuite, plus proche de ses habitants et ce, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Retrouvez le lien d'accès au guide de téléchargement est <https://villagedebaby.fr/wp-content/uploads/2023/12/Mairie-BABY-communique-PANNEAUPOCKET.pdf>



## Le Comptoir de Nani

Sélectionneur des Saveurs Locales, en produits frais & secs de votre département & de la belle région de Bourgogne, se propose de venir jusqu'à votre

porte au cours de sa tournée sur notre commune.

L'Équipe du Comptoir de Nani est à votre écoute pour toute demande :

☎ Mélanie (Téléphone & SMS) 0646264502

✉ Lydia (mail) [lecomptoirdenani@gmail.com](mailto:lecomptoirdenani@gmail.com)

@ Notre site internet [www.lecomptoirdenani.fr](http://www.lecomptoirdenani.fr)

Page facebook [Le Comptoir de Nani](https://www.facebook.com/LeComptoirdeNani)

Instagram [lecomptoirdenani](https://www.instagram.com/lecomptoirdenani)

LinkedIn [www.linkedin.com/in/lecomptoirdenani/](https://www.linkedin.com/in/lecomptoirdenani/)

Une note de présentation sur <https://villagedebaby.fr/wp-content/uploads/2024/05/Presentation-Le-Comptoir-de-Nani.pdf>

